

Règlement des locations du clubhouse

1. Conditions de location :

La salle est uniquement louée à un membre du CCG, [ci-après le locataire], pour une soirée qu'il organise personnellement, ou pour un parent proche. **Il est présent du début à la fin de la soirée.**

La salle est réservée prioritairement aux activités du CCG. Le locataire s'assure que la salle est libre en contactant le responsable par mail (cf. point 7 - Clés & Badge)

La location se termine **au plus tard à 2 heure du matin**. Passé cette heure, la salle doit être vide et les alentours calmes. **Le locataire quitte la salle en dernier.**

Il est responsable des dégâts éventuels occasionnés par lui-même ou par tout autre personne présente durant la location.

Sauf dérogation exceptionnelle du président du club, il est strictement interdit de dormir dans la salle.

2. Pratique

Le locataire devra prévoir d'apporter quelques linges et des sacs poubelle.

Les poubelles, bouteilles et PET seront emportées immédiatement, notamment à cause des chiens et chats errants.

Le matériel sorti sur la terrasse (tables ou chaises) devra être impérativement rentré avant la fin de la location.

La cheminée ne peut être utilisée.

3. Stationnement

Le locataire veillera à informer ses invités sur les possibilités de stationnement au CCG. Seul le stationnement devant le club, entre le bâtiment et l'Arve est autorisé.

L'accès aux boxes doit rester possible pour les membres du club.

D'avril à octobre, aucun véhicule ne peut stationner côté Rhône. Cet emplacement est réservé à Rafting-loisirs et à la buvette, lesquels sont locataires des terrains.

L'accès au bâtiment des Services Industriels et le portail des TPG ne doivent pas être encombrés.

4. Chauffage

Si nécessaire, contacter le responsable pour s'assurer que le chauffage sera enclenché le jour d'avant la réservation.

5. Nettoyage

A la fin de la soirée, **la salle est entièrement nettoyée**. Dans un premier temps balayée, puis pansonnée avec du savon et enfin rincée, de manière à ce que le sol soit propre et ne colle plus.

Les tables et le bar doivent être rendus propres.

La vaisselle utilisée est lavée, séchée et rangée dans les armoires.

Il est possible de nettoyer la salle le lendemain matin, à condition de laisser l'extérieur propre pour les utilisateurs du club (surface goudronnée du parking et terrasse).

Le délai est fixé à midi pour rendre la salle propre et en ordre. Cette dérogation n'est **possible que si la salle n'est pas louée** ce jour-ci - merci de s'en assurer.

6. Tarif de location

Le tarif de la location de la salle est de:

- 150,00 .- CHF du 1er octobre au 30 mars
- 100,00 .- CHF du 1er avril au 30 septembre

Une caution de 300, 00 .- CHF est versée au moment de la réception des clés. La caution est acquise au CCG, si une des clauses du contrat n'est pas respectée.

7. Clés & Badge

Les clés sont à retirer quelques jours avant la location (mercredi, jeudi ou vendredi), chez:

- **Mathieu Tuscher - 4, rue du Château - 1203 Genève**

Le plus simple est de prendre un rendez-vous:

- par Telegram / Whatsapp / SMS au + 41 76 771 75 35
- par mail: mathieu.tuscher@gmail.com

La location définitive est payée au plus vite sur le compte du CCG. Une **copie d'écran de l'ordre de versement sera envoyé avant le retrait des clés.**

La caution est à payer en liquide au moment du retrait des clés et de la signature du contrat. Elle sera restituée après un contrôle positif de la salle.

Les **clés de la salle** sont restituées **au plus tard le lendemain** de la location, au soir, dans la boîte aux lettres du responsable de la location (dans une enveloppe).

Demande de location du clubhouse

Informations sur la location:

Date de la location :

Genre de fête :

Musique, sono, orchestre:

Location pour un parent:

Nombre de personnes attendues :

Remarque :

Locataire:

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement d'utilisation

Date: Lieu:

Signature: